

## ANNEXE 5

### NON AU DEVOIEMENT DE L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE EN BILAN PSYCHOSOCIAL SYSTÉMATIQUE AU 4<sup>ème</sup> MOIS DE GROSSESSE

Le projet de loi réformant la protection de l'enfance, modifié par l'Assemblée Nationale en première lecture le 10 janvier 2007 pose problème. C'est déjà dans ce projet de loi qu'avaient été déplacées les dispositions fortement contestées sur le dépistage des troubles du comportement chez le petit enfant, depuis la loi de la prévention de la délinquance, grâce au mouvement de « Pas de déconduite pour les enfants de 3 ans ».

Dans l'état actuel du texte soumis en 2<sup>ème</sup> lecture, une modification apportée par l'Assemblée Nationale est gravement préoccupante. Il est rajouté qu'un « entretien systématique psychosocial réalisé au cours du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse » permettra de mettre en place des « actions d'accompagnement si celles-ci apparaissent nécessaires ».

Y aura-t-il, après l'échec d'avoir prétendu dépister les futurs délinquants à la crèche ou dans les cours de l'école maternelle, l'intention de prédire, à partir de l'histoire des parents, le devenir de l'enfant ? Qu'attendre d'un tel entretien perverti par le sceau de l'obligation ?

L'amélioration du suivi global de la grossesse en faveur du bien-être psychique et physique de la (future) mère et de l'enfant est un objectif qui mobilise déjà de très nombreux professionnels en périnatalité (sages-femmes, gynécologues obstétriciens, médecins généralistes, pédopsychiatres, pédiatres, puéricultrices, psychologues ...).

L'entretien prénatal précoce prévu par le Plan périnatalité du gouvernement qui se mettait en place **propose** un entretien suffisamment long, avec une sage-femme attentive, inaugurant une relation de confiance, dans le premier trimestre, entre la femme enceinte, le couple et la sage-femme (libérale, hospitalière ou territoriale).

Mais le manque de confiance envers les professionnels de la périnatalité et la croyance persistante qu'un bilan psychosocial permettrait le dépistage exhaustif de toutes les difficultés de toutes les femmes, ont conduit les députés à vouloir rendre obligatoire ce dépistage ...

Le passage d'un « entretien prénatal précoce » à proposer systématiquement, à la formulation d'un « entretien systématique psychosocial réalisé au cours du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse » dans l'état actuel du projet de loi, est une évolution inacceptable.

Les arguments pour **refuser** l'entretien « psychosocial systématique » ne manquent pas :

- le caractère obligatoire de cet entretien dit « psychosocial » est une atteinte à la liberté individuelle
- L'amalgame persistant entre difficultés sociales et souffrance psychique empêchera les sages-femmes de jouer pleinement de leur place de soignante, le rôle de soutien que les femmes sont prêtes à leur reconnaître
- L'ambition de dépister exhaustivement les femmes en souffrance psychique ou en difficulté sociale produira une méfiance contreproductive à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement, voire entraînera un retard à la prise en charge médicale et globale des femmes qui en auraient le plus besoin
- De surcroît, l'impossibilité matérielle de rendre systématique cet entretien conduira à le faire mettre en œuvre pour certaines personnes qui n'en ont pas besoin, en passant à côté de certaines qui en bénéficieraient le plus.

A l'inverse, il s'agit de **proposer** - et **non d'imposer** - aux femmes enceintes, aux couples, un entretien de prévention ouvert sur leurs préoccupations singulières, ni ciblé, ni prédictif ; il s'agit de surcroît de leur garantir la confidentialité absolue quant à l'intimité de leur vie privée, en respectant scrupuleusement leur droit au secret professionnel sur le contenu de cet entretien.

De ce fait, les signataires demandent la suppression des termes « **psychosocial** » et « **systématique** » et proposent de retenir le terme « **d'entretien prénatal précoce systématiquement proposé** ».

Les **signataires invitent** toutes les personnes sensibilisées à l'importance de la grossesse et de la naissance, les associations, les sociétés scientifiques, les syndicats de professionnels impliqués en périnatalité, les chercheurs, à se mobiliser pour refuser la mise en place d'un entretien systématique psychosocial au 4<sup>e</sup> mois de grossesse et promouvoir un suivi et un accompagnement des grossesses respectueux des besoins et des demandes des femmes enceintes et des futurs pères.

### Liste des signataires

- L'Association Nationales des Etudiants Sages-Femmes (Président : Mathilde Pelissier)
- L'Association de Formation Continue Asincoprob (Président : Catherine Foulhy)
- L'Association des Sages-Femmes Territoriales (Président : Martine Benchemach)
- Le Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes (Présidente : Mme Keller)
- L'organisation de Syndicats de Sages-Femmes (Présidente : Mme Francine Dauphin)
- L'Association Nationale des Sages-Femmes Libérales, ANSFL (Mme Trélaün Maïtie)
  
- L'Association des Psychiatres de secteur Infantojuvénile, API (Présidente : Dr Yvonne Coinçon),
- La World Association for Infant Mental Health, WAIMH francophone (Past Président-fondateur : Pr Bernard Golse, Co-présidents : Sylvain Missonnier et Pr Pierre Delion)
- L'Association de Recherche et (In)formation en Périnatalité, ARIP (Président : Dr Michel Dugnat)
- Le Séminaire Universitaire Inter-Européen d'Enseignement et de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse, SUIEERPP (Président : Pr Roland Gori)
- L'Association Nationale des Psychologues de la Petite Enfance, A.NA.PSY.p.e. (Président : Danièle Delouvin)
- Le Syndicat National des Médecins de PMI, SNMPMI (Président : Dr Christine Bellas-Cabane)
- L'Union Syndicale de la Psychiatrie, U.S.P. (Président : Dr Pierre Paresys)
- L'Inter-collectif de psychologues, InterCoPsychos (Président : Jean-François Cottés),
- La Société Française de Santé Publique, S.F.S.P. (Président : Dr François Bourdillon)
- L'Association Normande d'Etudes Psychologiques, ANEP (Présidente : Pr Anne Aubert)
- Le Syndicat National des Psychologues, SNP
- L'Association de Recherche et de Formation en Périnatalité et Petite Enfance Escabelle, ARFPPE (Présidente : Mireille Wojakowski)
- Le Collège de Pédopsychiatrie de la Fédération Française de Psychiatrie, FFP (Président : Pr Gérard Schmit)
- La Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et les Professions associées, SFPEAPA (Président : J. Constant)
- Le Collectif Interassociatif Autour de la Naissance, CIANE (Cécile Loup)
- L'Association de Formation de Recherche sur l'Enfance et l'Environnement, AFREE (Présidente : Françoise Molénat)